

DELOITTE & ASSOCIES
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Versailles

81, boulevard de Stalingrad
69100 VILLEURBANNE

DIAGNOSTIC REVISION CONSEIL
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Lyon

112, rue Garibaldi
69006 LYON

bioMérieux
Société Anonyme

376 Chemin de l'Orme
69280 MARCY L'ETOILE

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
LA REDUCTION DU CAPITAL**

Assemblée du 30 mai 2012
Onzième résolution

DELOITTE & ASSOCIES
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Versailles

81, boulevard de Stalingrad
69100 VILLEURBANNE

DIAGNOSTIC REVISION CONSEIL
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Lyon

112, rue Garibaldi
69006 LYON

bioMérieux
Société Anonyme

376 Chemin de l'Orme
69280 MARCY L'ETOILE

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
LA REDUCTION DU CAPITAL**

Assemblée du 30 mai 2012
Onzième résolution

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, et en exécution de la mission prévue à l'article L.225-209 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

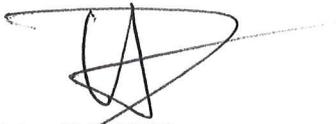
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Villeurbanne et Lyon, le 23 avril 2012.

Les Commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES



Olivier ROSIER

DIAGNOSTIC REVISION CONSEIL



Hubert de ROCQUIGNY du FAYEL